

EQUIPEMENTS SCOLAIRES**Groupe scolaire du Quartier Parisien**

- Lancement de l'opération
- Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre

EXPOSE DES MOTIFS**Préambule :**

Les études de programmation relatives à la construction d'une nouvelle école dans le Quartier Parisien, sur le terrain du 84/86, avenue de Verdun, se sont déroulées jusqu'à mai 2010. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le lancement de l'opération et de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Un comité de pilotage s'est réuni à deux reprises pour valider les données de programmation à vous soumettre. Ce comité est présidé par Sandrine Bernard adjointe au Maire, et constitué de Daniel Mayet, Philippe Bouyssou, Patricia Bendiaf, adjoints au Maire, Françoise Erhmann, conseillère municipale élue du quartier. Les services municipaux concernés et Mme Lancelin, programmmiste, ont préparé et assisté au travail de ce comité.

1 - Rappel des données démographiques :

Les effectifs scolaires sur la ville sont en évolution constante sur les cinq dernières années : + 9,7 %, soit + 114 élèves en maternelles et + 354 en élémentaires.

Les capacités d'accueil de la ville ont augmenté et sont passées depuis 2002 :

- en maternelle de 86 locaux classes (pour 84 ouvertes) à 98 locaux classes (pour 94 ouvertes),
- en élémentaire de 124 locaux classes (pour 115 ouvertes) à 138 locaux classes (pour 132 ouvertes).

Néanmoins, le quartier du Petit-Ivry est en pleine mutation urbaine et démographique :

- Le taux de natalité est particulièrement vigoureux sur Ivry : le nombre d'enfants de moins de 3 ans a augmenté de 12,5% entre 2002 et 2006 et de 63% entre 1999 et 2006, spécialement dans le quartier du Petit Ivry, comme l'atteste l'étude réalisée par l'AFRESC dans le cadre du diagnostic Petite Enfance. Cette évolution a été absorbée au niveau des locaux scolaires, en gagnant déjà beaucoup sur tous les espaces disponibles, même avec l'apport de l'école Guy Moquet, qui a ouvert ses portes dans le quartier à la rentrée de septembre 2007.

- D'ici à 2014, ce sont 1406 logements qui vont être livrés (80 en 2010, 40 en 2011, 370 en 2012, 41 en 2013 et 875 en 2014) représentant un apport de 256 enfants d'âge maternelle et 290 enfants d'âge élémentaire.

Pour répondre à ce besoin supplémentaire estimé à moyen terme à 10 classes (après avoir fait le plein des écoles existantes et opéré une re-sectorisation, sachant que le Quartier Parisien se développera encore à plus long terme), il est envisagé :

- Dans un premier temps et dès la rentrée de septembre 2010 d'adapter à la marge la sectorisation du secteur (voir Conseil municipal de mai 2010) et à terme une restructuration plus importante des secteurs Thorez/Prévert vers Môquet - Einstein/Péri, au moment de la livraison de l'ensemble des deux projets suivants :
- La construction d'un nouveau groupe scolaire sur le Quartier Parisien de 16 classes, pour la rentrée 2014.
- La construction de locaux provisoires jouxtant l'école maternelle A. Makarenko, pour absorber les sureffectifs d'ici là.
- La reconstruction du groupe scolaire A. Makarenko, plus haut sur la RN 305, à terme (terrain proche Point P), pour 18 classes.

Les dernières données d'évolution démographique connues concernant les écoles du secteur, et qui confirment la montée démographique, sont les suivantes :

- Pour le groupe scolaire Henri Barbusse :

- En maternelle, une 10^{ème} classe va être ouverte en 2010, une 11ème classe sera nécessaire à partir de 2011 qui ne pourra être accueillie dans les locaux actuels, les enfants devront être affectés sur l'école maternelle M. Robespierre.
- En élémentaire, une 16^{ème} classe va être ouverte en 2010 et à partir de 2012, le sureffectif devra être accueilli à l'école A. Makarenko.

- Pour l'ensemble des écoles du secteur :

Les derniers éléments d'information recueillis en réunion avec l'ensemble des directeurs d'école le 25 mai 2010, sur les inscriptions enregistrées à ce jour pour la prochaine rentrée donnent à voir que dès la rentrée 2010, certains enfants de 3 ans relevant du secteur de Barbusse devront être réorientés vers la maternelle Robespierre. La construction de locaux provisoires sur le terrain Makarenko, dès 2011, s'avère donc indispensable.

2 - Rappel du contexte urbain :

Le projet d'implantation de ce nouveau groupe scolaire répond à une double problématique :

- Apporter une réponse à la demande strictement scolaire pour le quartier en lien avec le groupe scolaire Henri Barbusse.

- Enrichir le quartier d'un nouvel équipement public avec en terme de cohérence urbaine la création de nouveaux cheminements entre la rue Henri Barbusse et la crèche départementale, qui favoriseront les déplacements et donc les liens tant physique que social, en toute sécurité par rapport à la traversée du CD 305. A cet égard, les perspectives d'évolution démographiques donnent à voir que la quasi-totalité des enfants de ce quartier pourraient être scolarisés dans la nouvelle école, ce qui réduirait d'autant les traversées du CD 305 pour les familles, apportant ainsi une sécurisation des parcours entre domicile et lieu de scolarisation.

Les enjeux urbains sont à apprécier, d'une part au regard de la situation géographique de ce quartier dans la Ville et d'autre part, à son évolution récente. Ce quartier est en effet coupé du reste de la Ville par la RD 5 (« ex RN 305 ») et bordé par une grande partie du Cimetière Parisien qui renforce son relatif isolement.

La présence de peu d'équipements publics dans ce quartier (crèche départementale et square des Acacias), mais aussi de commerces, incitent les habitants à se tourner vers les communes limitrophes et notamment Villejuif. Ces derniers, lors des rencontres publiques organisées, ces dernières années ont exprimé aux représentants de la Ville à plusieurs reprises, leur souhait de voir leur quartier « réintégrer » la Ville.

Par ailleurs, le quartier a connu ces dernières années une forte évolution dans la production de nouveaux logements qui ont pris place sur d'anciennes friches industrielles. C'est ainsi que 215 logements ont été livrés entre 2006 et 2008, 176 sont en cours de construction et 280 à venir d'ici 2015.

3 - Programme

Le terrain du 84/86, avenue de Verdun est desservi par l'avenue et débouche sur l'impasse Henri Martin en partie du domaine de la Ville et à dominante piétonnière.

C'est une parcelle d'environ 176 x 33 m, particulièrement longue et enclavée. Sa forme est donc peu propice à un projet compact.

A - Surface :

Le programme de surfaces décrit l'ensemble des locaux pour un groupe scolaire de 16 classes et d'une classe spécialisée.

Il comprend également les locaux dédiés aux centres de loisirs maternel et élémentaire, les locaux de restauration collective, et une salle de pratique sportive, le tout pour une surface de 4200 m² environ.

B - Données qualitatives :

Pour les données qualitatives et d'usage du programme, les principales options suivantes ont été validées par le comité de pilotage, qui visent à maintenir les locaux indispensables au bon fonctionnement pédagogique, en dépit des réformes gouvernementales en cours, à la logistique, à l'implication des parents, et au partenariat entre la Ville et l'Education Nationale :

- Bureaux maintenus pour le RASED.
- Mise à disposition de locaux pour les Associations de parents d'élèves.
- Loge du gardien, agent municipal assurant le lien avec tous les acteurs de la vie scolaire : enseignants, parents, fournisseurs,...
- Espace de restauration : la salle de restauration devra pouvoir recevoir en même temps, 70 % des effectifs des commensaux pour la maternelle, et non pas 100% : il s'agira de travailler de manière plus approfondie sur la gestion des flux, elle sera en accès à RDC.
- Salle informatique : ce sera une salle d'activités à part entière, et non pas simple lieu de stockage, car elle est nécessaire pour le bon fonctionnement des cours et l'apprentissage des élèves dans le cadre du développement d'une société de la connaissance. Elle sera mutualisée avec le centre de loisirs, pour les usages hors temps scolaire.
- Quatre bureaux sont prévus pour chacun des directeurs d'école et des responsables de centres de loisirs, maternels et élémentaires ; la ville misant sur la création de deux écoles, et non pas d'un groupe scolaire.
- Si des salles de travail différenciées sont prévues pour les professeurs d'école et animateurs, une unique salle de vie commune maternelle et élémentaire est prévue, afin de favoriser les rencontres entre professionnels.
- L'Equipement dans son quartier :
 - Le groupe scolaire ne pourra pas être un équipement servant aux associations du quartier, car les surfaces sont déjà trop contraintes pour le seul usage scolaire.
 - Il n'a pas été jugé pertinent de prévoir un accès libre à la cour de récréation, hors temps scolaire, car un square public est présent tout à côté, et vu la surface du terrain dédié à l'école, les espaces verts n'y seront que « résiduels », donc peu attractifs.

C - Haute Qualité Environnementale :

Le profil environnemental joint, sur la base duquel est rédigé le programme environnemental est particulièrement exigeant sur la gestion de l'énergie (bâtiment BBC¹), la maintenance aisée du groupe scolaire, la pérennité des performances environnementales, mais aussi le confort hygro thermique des usagers en hiver comme en été.

Cible	Intitulé	Performance *		
		B	P	TP
1	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat			
2	Choix intégré des procédés et produits de construction			
3	Chantier à faible impact environnemental			
4	Gestion de l'énergie			
5	Gestion de l'eau			
6	Gestion des déchets d'activités			
7	Maintenance – Pérennité des performances environnementales			
8	Confort hygrométrique			
9	Confort acoustique			
10	Confort visuel			
11	Confort olfactif			
12	Qualité sanitaire des espaces			
13	Qualité sanitaire de l'air			
14	Qualité sanitaire de l'eau			

(Légende tableau : * B : Base – P : Performant : TP : Très Performant)

Par ailleurs, le diagnostic environnemental a mis en exergue un certain nombre de contraintes du site comme la pollution des sols, la pollution de l'air et les nuisances acoustiques probables dues à l'avenue de Verdun. Le traitement circonstancié de ces éléments est pris en compte dans le profil proposé.

¹ BBC : Bâtiment Basse Consommation

4 - Echéanciers et coûts :

A - Echéancier :

Le planning général d'opération indique une date prévisionnelle de réception de l'ouvrage en juillet 2014.

Il comprend les grandes phases suivantes :

- Concours de Maîtrise d'œuvre	de juillet 2010 à janvier 2011
- Etudes Maîtrise d'œuvre	de février 2011 à avril 2012
- Consultations des entreprises de travaux	de mars 2012 à novembre 2012
- Chantier	de janvier 2013 à juillet 2014

Les opérations de traitements des carrières et de dépollution des sols se feront en temps caché par rapport à cet échéancier.

B - Coût :

Le coût global d'opération est estimé à 20.000.000 euros TTC. L'estimation affinée et le programme définitif seront proposés au Conseil municipal du 23 septembre 2010.

5 - Concours d'architecture :

Compte tenu de l'estimation du programme de l'opération, le concours d'architecture organisé en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire à ossature bois au Quartier Parisien sis au 84/86, avenue de Verdun à Ivry sur Seine est un concours restreint sur niveau esquisse en application des articles 24, 38, 70 et 74 du code des marchés publics.

A - Déroulement du concours :

Le concours sera de niveau esquisse, et **4 équipes de maîtrise d'œuvre**, au maximum seront admises à concourir, à l'issue de l'analyse des candidatures, au vu notamment de la constitution de leur équipe opérationnelle, et de l'adéquation de leurs références avec ledit projet.

Une indemnité de participation au concours est prévue et sera versée aux équipes ayant été habilitées et ayant présenté une offre conforme. Cette dernière se monte à 56 000 € HT soit 66 976 € TTC. Le lauréat se verra ainsi octroyer une indemnisation qui viendra en déduction du montant de sa rémunération.

Le jury sera chargé d'une part, de choisir les candidats admis à concourir, et d'autre part de proposer un classement des propositions des candidats (avis motivé du jury).

Puis, le pouvoir adjudicateur engagera les négociations avec le ou les lauréat(s).

A l'issue de celles-ci, le Conseil Municipal attribuera le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les travaux du jury seront préparés par une commission technique chargée d'examiner les différents projets. Il est proposé que cette commission technique regroupent les directions concernées par cette opération (Direction des Affaires Scolaires, Direction des Bâtiments Communaux, Direction des Espaces Publics, Direction de l'Enfance et de la Petite Enfance, Direction de l'Organisation des Systèmes Techniques d'Information et de Communication, Direction du Développement Urbain) ; et l'assistant à Maîtrise d'ouvrage.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'issue du concours comportera les éléments de mission de base obligatoire.

B - Désignation du jury :

La composition du jury, fixée par le code des marchés publics (article 24), est la suivante :

- **Membres à voix délibérative :**

- Monsieur le Président du jury : Monsieur le Maire, ou son représentant,
- 5 membres élus (à la représentation proportionnelle au plus fort reste),
- 2 personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours,
- 4 personnalités qualifiées (maîtres d'œuvre).

NB : les personnalités compétentes et les maîtres d'œuvre sont désignés par le président du jury.

- **Membres à voix consultative :**

- le comptable de la collectivité,
- le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF).

Aussi, je vous propose :

- d'approuver l'opération de construction d'une école sur le terrain du 84/86, avenue de Verdun , telle que définie ci-dessus, tant dans son contenu quantitatif que qualitatif,
- d'élire, conformément à l'article 24 du code des marchés publics, 5 conseillers municipaux à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour composer le jury de concours,
- de fixer à 56 000 € HT soit 66 976 € TTC l'indemnité de participation au concours de chaque candidat, qui viendra en déduction de l'élément « esquisse » de la mission pour le lauréat de ce concours.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire du Quartier Parisien

- Lancement de l'opération
- Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

sur la proposition de Mme Sandrine Bernard, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 24, 38, 70 et 74,

considérant que la construction d'un groupe scolaire, composé d'une école élémentaire et d'une école maternelle, de 16 classes, au Quartier Parisien sis au 84/86, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine s'avère nécessaire pour répondre aux besoins d'accueil scolaire sur le quartier,

considérant que le coût total de l'opération comprenant les travaux et honoraires est estimé à 20 000.000 € TTC, sachant que le programme définitif et le coût correspondant seront présentés au Conseil municipal du 23 septembre 2010,

considérant qu'il convient de recourir à une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre afin de désigner le maître d'œuvre de l'opération,

considérant qu'il y a lieu d'élire cinq membres du Conseil municipal, appelés à participer avec voix délibérative au jury de concours qui sera chargé de rendre un avis sur les candidatures et propositions soumises,

vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste auquel il a été procédé,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération de construction d'un groupe scolaire à ossature bois, composé d'une école élémentaire et d'une école maternelle de 16 classes, au Quartier Parisien sis au 84/86, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : DECIDE de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire à ossature bois au Quartier Parisien sis 84/86, avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la composition du jury de concours est fixée comme suit par le code des marchés publics :

- Monsieur le Président du jury, Monsieur le Maire, ou son représentant,
- 5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 4 personnalités qualifiées (maîtres d'œuvre) désignés par le président du jury,
- 2 personnalités ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours par le président du jury,
- le comptable public de la ville d'Ivry-sur-Seine,
- le représentant de la DDCCRF.

ARTICLE 4 : DESIGNNE comme suit les représentants du Conseil municipal, membres du jury de concours :

Titulaires :

- S. BERNARD
- D. MAYET
- C. DUCHENE
- F. EHRMANN
- R. LECLERCQ

Suppléants :

- P. BENDIAF
- J. SPIRO
- S. PRAT
- D. ONAKAYA-MENGE
- A. APPOLAIRE

ARTICLE 5 : FIXE l'indemnisation des concurrents ayant remis une offre conforme sur la base du coût estimé de l'esquisse à 56 000 € HT soit 66 976 € TTC par équipe de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 6 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 29 JUIN 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 28 JUIN 2010